DEPARTEMENT

**DU NORD** 

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

**COMMUNE** 

**D'ESTAIRES** 

DATE DE CONVOCATION

14 octobre 2022

DATE DE PUBLICATION 27 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 20

Objet: Budget communal— Festivités de la Pentecôte — Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association «A Pas de Jehan».

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

Séance du 20 octobre 2022

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 octobre à quatorze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents: Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothée BERTRAND, Michel DEHAENE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORIANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Catherine BAUDRY, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laetitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Eric DEWULF et Hervé BOCQUET.

Procurations: Monsieur Frédéric DUBUS à madame Monique DUHAYON
Madame Augustine VILLE à madame Francine MOURIKS
Monsieur Michaël PARENT à monsieur Jimmy MASSON
Monsieur Bruno WILLERON à madame Isabelle LEMAIRE OREC
Monsieur Olivier SABRE à madame Laetitia LEGRAND
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORIANT
Monsieur Clément DELASSUS à monsieur Bruno FICHEUX

Absents: Monsieur Romain BUISINE, Monsieur Dimitri DUQUENNE, Madame Alexandra LEGRAND

N'ont pas pris part au vote: Bérangère MAHAUDEN, Augustine VILLE, Yves COLPAERT,

Dorothée BERTRAND, Frédéric DUBUS, Éric DEWULF

Secrétaire de séance : Monsieur Yves COLPAERT

Délibération n°104 /123 - 10/2022.

Objet de la délibération : Budget communal – Festivités de la Pentecôte – Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association « A Pas de Jehan »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M14;

Vu le Budget Primitif 2022

Exposé des motifs :

A l'occasion des festivités de la Pentecôte, l'association « A Pas de Jehan » a distribué aux dix médiateurs ainsi qu'aux jeunes allemands, polonais et ukrainiens des tickets de repas et boissons lors de la soirée familiale organisée le samedi 04 juin 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, avec 16 voix « POUR », 4 « Abstentions » (Jimmy MASSON, Michaël PARENT, Isabelle LEMAIRE OREC, Bruno WILLERON) et 6 « n'ont pas pris part au vote» (Bérangère MAHAUDEN, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Dorothée BERTRAND, Frédéric DUBUS, Éric DEWULF) :

- d'allouer à l'association « A Pas de Jehan », une subvention de 242 € pour le remboursement des repas et boissons distribués aux dix médiateurs ainsi qu'aux jeunes allemands, polonais et ukrainiens.
- > de dire que les crédits seront inscrits au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bruno FICHEUX



Le Secrétaire de séance Yves COLPAERT

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 octobre 2022

Objet de la délibération : Budget communal – Festivités de la Pentecôte – Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association « A Pas de Jehan ».

## Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

